

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2025

Élus :	29	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHÔNE dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	4	
Pouvoirs :	2	
Votants :	25	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, PROIA, BELLABES, LOPEZ, FRECHOSO, JEAN, DOUKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mme DEGLISE, SAUVAGE, KADRI, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		M. COMBALUZIER à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 29_09_071_1V4

OBJET : Activation de la phase travaux et approbation du plan de financement - Participation à TE38 pour l'enfouissement des réseaux secs rue de la République / chemin des Roues

Dans le cadre de futurs travaux de requalification, la commune a sollicité TE38 pour enfouir le réseau aérien électrique basse tension et téléphonique situé sur la rue de la République et chemin des Roues.

Par délibération du 30 septembre 2024, le Conseil Municipal de Chasse-sur-Rhône avait pris acte de l'avant-projet et du plan de financement. Cependant, il manquait des précisions relatives au financement et à la partie liée au réseau France Telecom. Il convient aujourd'hui de compléter les éléments :

Prix de revient de l'opération d'enfouissement des réseaux secs Rue de la République / chemin des Roues : 245 444 € TTC

Montant total des financements externes : 105 696 €

Subvention et prise en charge TE 38 : 3 778 €

TVA récupérée par le maître d'ouvrage : 38 959 €

Participation de la commune : 139 748 € (dont participation frais TE 38 pour 7 910 € et contribution aux investissements pour 131 838 €).

Prix de revient de l'opération d'enfouissement des réseaux France Télécom Rue de la République / chemin des Roues : 45 263 € TTC

Montant total des financements externes : 15 671 €

Participation de la commune : 29 592 € (dont participation frais TE 38 pour 887 €) et contribution aux investissements pour 28 705 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération du 8 avril 2024 approuvant l'avant-projet en phase études,

Vu la délibération en date du 30 septembre 2024,

Vu la nécessité de délibérer pour préciser la phase travaux et approuver le plan de financement définitif,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement définitifs de l'opération :
- **S'ENGAGE** à honorer la participation communale à TE 38 et prévoir les crédits nécessaires au budget de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents pour mettre en œuvre administrativement et financièrement le contenu de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 30 septembre 2025.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 02 octobre 2025.

29_09_071_1V4